

**RADIO COMMUNAUTAIRE DU
MANITOBA INC.**

États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

	Contenu
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8



Tel.: 204 956 7200
Fax.: 204 926 7201
Toll Free: 800 268 3337
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
201 Portage Avenue - 26th Floor
Winnipeg MB R3B 3K6 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Radio communautaire du Manitoba Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Radio communautaire du Manitoba Inc.** (« l'organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2021 et l'état de l'évolution des actifs nets, l'état des résultats, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
le 3 mars 2022

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC. État de la situation financière

Au 31 août	2021	2020
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	15 803	95 785
Placements (note 3)	123 093	90 651
Débiteurs (note 4)	87 371	46 579
Subventions à recevoir	12 529	5 715
Intérêts courus	1 118	1 244
Frais payés d'avance	6 519	6 248
	246 433	246 222
Placements affectés (note 3)	23 290	23 290
Immobilisations (note 5)	81 357	82 144
	351 080	351 656
Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	17 272	14 914
Subventions reportées (note 7)	25 375	83 874
Revenus reportés	32 149	-
	74 796	98 788
Subventions afférentes aux immobilisations (note 8)	25 099	31 221
Prêt CUEC (note 9)	37 540	26 785
	137 435	156 794
Engagements contractuels (note 10)		
Actifs nets		
Administration générale - Non affectés	134 097	120 649
Affectation d'origine interne		
Investis en immobilisations	56 258	50 923
Urgence technologique et d'éventualités	23 290	23 290
	213 645	194 862
	351 080	351 656

Approuvé au nom du conseil d'administration :

_____ administrateur

_____ administrateur

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.
État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

	<u>Affectation d'origine interne</u>			2021 Total	2020 Total
	Administration générale Non affectés	Investis en immobilisations	Urgence technologique et d'éventualités		
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes, au début de l'exercice	120 649	50 923	23 290	194 862	186 300
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	25 588	(6 805)	-	18 783	8 562
Transfert interfonds pour achat d'immobilisations	(12 140)	12 140	-	-	-
Soldes, à la fin de l'exercice	134 097	56 258	23 290	213 645	194 862

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC. État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 août	2021	2020
	\$	\$
Produits		
Annonces publicitaires (note 11)	142 624	78 588
Autres	8 528	4 042
Cotisations	1 045	2 007
Intérêts	2 316	2 565
Prélèvements de fonds et commandites	14 960	10 015
Subventions		
Conseil de la coopération de la Saskatchewan	18 576	5 969
Francofonds	1 500	4 000
Gouvernement du Canada		
Emploi et développement social	4 616	-
Apport gouvernemental - prêt CUEC (note 9)	10 856	13 445
Subvention salariale de 10%	-	8 250
Le Fonds canadien de la radio communautaire	60 289	24 198
Patrimoine Canada		
Subvention de base	132 000	132 000
Projet	24 695	8 305
Patrimoine Canada et Province du Manitoba - Éducation, citoyenneté et jeunesse		
Projet plan d'action langues officielles	14 000	14 000
Bureau de l'éducation française	-	22 422
Fédération de la jeunesse canadienne française	-	4 119
Association de la presse francophone	38 917	27 333
Subventions afférentes aux immobilisations (note 8)	6 122	7 625
	481 044	368 883
Charges		
Abonnements, cotisations et licences	4 358	4 163
Amortissement	12 926	15 578
Assurance	7 121	7 020
Droits d'auteurs	7 207	5 702
Déplacements	2 235	1 846
Électricité	9 229	8 292
Frais bancaires et intérêts	1 963	547
Honoraires et frais professionnels	66 462	17 380
Impression, timbres, papeterie	6 492	2 496
Location des tours	29 735	29 215
Loyer	12 977	12 319
Mauvaises créances (recouvrement)	964	1 785
Publicité et promotion	6 115	2 016
Réparations, maintien, et achat d'équipement	10 953	3 861
Réunions	-	1 114
Salaires et bénéfices	277 069	241 042
Téléphone et Internet	6 455	5 945
	462 261	360 321
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	18 783	8 562

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC. État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 août	2021	2020
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	18 783	8 562
Élément n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement	12 926	15 578
Subventions afférentes aux immobilisations	(6 122)	(7 625)
Apport gouvernemental - prêt CUEC (note 9)	(10 856)	(13 445)
Amortissement du prêt CUEC (note 9)	1 611	230
	16 342	3 300
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(40 792)	(35 385)
Subventions à recevoir	(6 814)	9 031
Intérêts courus	126	231
Frais payés d'avance	(270)	394
Créditeurs et frais courus	2 358	5 381
Subventions reportées	(26 350)	61 452
	(71 742)	41 104
	(55 400)	44 404
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêt CUEC	20 000	40 000
Achat d'immobilisations	(12 140)	(4 551)
	7 860	35 449
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Diminution (augmentation) nette des placements	(32 442)	22 537
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(79 982)	102 390
Encaisse, au début de l'exercice	95 785	(6 605)
Encaisse (endettement bancaire), à la fin de l'exercice	15 803	95 785

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

1. Nature de l'organisation

L'Organisation gère une radio communautaire francophone au Manitoba. Le 19 septembre 1990, le CRTC a approuvé la demande de licence de radiodiffusion de CKXL FM 91,1 et l'approbation fut confirmée par le Ministère des communications le 26 octobre 1990.

L'Organisation est une société à but non-lucratif incorporée sous la *Loi sur les corporations du Manitoba* et est exemptée d'impôt sous la section 149 de la *Loi de l'impôt* sur le revenu du Canada.

2. Principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés tels que les annonces publicitaires, les commandites, les cotisations, les dons, la subvention salariale temporaire de 10% et les prélèvements de fonds sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

d) Actifs nets avec affectation d'origine interne

Les actifs nets d'urgence technologique et d'éventualités ont été affectés par un transfert des actifs nets d'administration générale suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration. Ces actifs nets pourront seulement être utilisés pour le remplacement d'équipements nécessaires à la radiodiffusion ou autres éventualités majeures et nécessaires suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon les bases et les taux suivants :

Équipement informatique	15 % méthode dégressive
Équipement technique et de studio	10 % à 20 % méthode dégressive
Ligne de transmission	10 % méthode dégressive
Mobilier et équipement	10 % méthode linéaire

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

g) Emploi des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et charges de l'exercice. Les montants réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction si de nouvelles informations sont portées à la connaissance de celle-ci.

3. Placements

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 1.55 % (1.10 % à 1.55 % en 2020) et prennent tous échéance avant le 31 août 2022.

Au 31 août 2021, le solde de 23 290 \$ (23,290 au 31 août 2020) de ces placements est affecté.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC. Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

4. Débiteurs

Les débiteurs sont présentés nets d'une provision pour créances douteuses au montant de 2 574 \$ (3 804 \$ en 2020).

5. Immobilisations

	2021			2020		
	Amortissement	Valeur	Valeur	Amortissement	Valeur	Valeur
	Coût	comptable		Coût	comptable	
\$	\$	nette	\$	\$	nette	
Équipement informatique	52 467	33 904	18 563	52 467	30 610	21 857
Équipement technique et de studio	408 114	346 117	61 997	395 974	336 572	59 402
Ligne de transmission	18 371	17 574	797	18 371	17 486	885
Mobilier et équipement	20 551	20 551	-	20 551	20 551	-
	499 503	418 146	81 357	487 363	405 219	82 144

6. Marge de crédit

L'organisation détient une marge de crédit ayant un maximum de 35 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 2,00 % qui est représenté par un taux effectif de 4,75 % au 31 août 2021. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté. Au 31 août 2021, la marge de crédit n'était pas utilisée.

7. Subventions reportées

	2021	2020
	\$	\$
Radio		
Fonds canadien de la radio communautaire	20 375	15 262
FASMC - Fonds d'appui stratégique	-	24 695
Association de la presse francophone	5 000	43 917
	25 375	83 874

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC. Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

8. Subventions reportées afférentes aux immobilisations

Les subventions reportées présentées comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des subventions reportées afférentes aux immobilisations est comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	31 221	38 846
Montants amortis dans les résultats de l'exercice	(6 122)	(7 625)
Solde, à la fin de l'exercice	25 099	31 221

9. Prêt CUEC

	2021	2020
	\$	\$
Prêt CUEC, sans garantie, intérêts et modalités de remboursement comme indiqué ci-dessous	26 785	40 000
Prêt CUEC additionnel au courant de l'exercice	20 000	-
Partie non amortie de l'ajustement de la juste valeur	(10 856)	(13 445)
Montants amortis dans les résultats de l'exercice	1 611	230
Solde, à la fin de l'exercice	37 540	26 785

L'Organisation a reçu un prêt total de 60 000 \$ du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) pour financer les dépenses non reportables admissibles pendant le COVID. Le prêt ne porte pas intérêt et aucun paiement n'est prévu avant le 31 décembre 2023. Si 40 000 \$ du prêt ont été remboursés à cette date, les 20 000 \$ restants seront annulés. Si les 40 000 \$ de remboursements de prêt n'ont pas été effectués au 31 décembre 2023, le solde impayé complet sera converti en un prêt portant intérêt de 5 % à rembourser par versements mensuels sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2026.

Le prêt a été comptabilisé à sa juste valeur à sa création. L'ajustement de la juste valeur de 10 856 \$ a été comptabilisé à titre d'apport gouvernemental et inclus dans les produits en 2021. L'ajustement du prêt est amorti selon la méthode linéaire sur la période de prêt terminée le 31 décembre 2026. Au 31 août 2021, la portion de l'ajustement au prêt amortie dans les résultats de 1 611 \$ est incluse au poste des frais bancaires et intérêts.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC. Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

10. Engagements contractuels

L'organisation a des baux se rapportant aux locaux et à la tour de transmission, qui viendront à échéance entre mars 2021 et février 2022. Les loyers minimaux à payer s'élèveront aux montants suivants pour les exercices terminés le 31 août :

2022	42 887 \$
2023	21 570
2024	21 570

11. Annonces publicitaires

Au cours de l'exercice, la Radio s'est engagée à des contrats d'échange de publicité où des annonces sont échangées pour des produits et/ou services de la même valeur ayant un effet net nul aux états financiers. Le montant brut relié aux contrats d'échange de publicité se chiffre à 8 375 \$ pour l'exercice terminé le 31 août 2021 (15 250 \$ en 2020). Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans ces états financiers.

12. Dépendance économique

L'Organisation dépend du financement des gouvernements fédéral et provincial pour ses opérations.

13. Gestion des risques financiers

L'Organisation, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, de liquidité et du marché. L'objectif de l'Organisation en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'Organisation.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Organisation lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Organisation est exposée principalement au risque de crédit au niveau des débiteurs et subventions à recevoir.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

13. Gestion des risques financiers (suite)

Débiteurs : L'Organisation est exposée au risque de crédit puisque les débiteurs viennent principalement de deux organisations. Malgré, le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. La direction utilise les tendances historiques de paiement en déterminant si l'Organisation établira une provision pour créances douteuses ou si les débiteurs devraient être radiés.

Subventions à recevoir : L'Organisation n'est pas exposée au risque de crédit significatif se rapportant aux subventions à recevoir puisque celles-ci sont principalement dûes des gouvernements provincial et fédéral selon des ententes de financement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles. La politique de l'Organisation est de s'assurer qu'elle ait suffisamment d'argent liquide afin de lui permettre de respecter ses responsabilités quand elles sont exigibles.

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier flotteraient en raison des changements des taux d'intérêt du marché. L'encaisse est tenue dans un compte d'opération qui ne gagne pas des intérêts et la marge de crédit est à taux variable. Les placements sont investis dans les produits à taux fixe, mais c'est l'avis de la direction que l'Organisation n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt significatif car les placements sont à court terme.

14. Incertitude liée à la COVID-19

Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (« OMS ») a annoncé l'état d'urgence de santé publique internationale en raison de l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus, spécifiquement identifiée « COVID-19 ». Ce virus constitue un risque pour la communauté internationale étant donné qu'il se propage rapidement à l'échelle mondiale. En conséquence, l'Organisation a mis en oeuvre des mesures spécifiques pour réduire le risque lié à la COVID-19.

Aux nombres de ces mesures, notons les périodes de quarantaine, qui ont provoqué la diminution des activités des organismes à l'échelle mondiale et, par conséquent, ont entraîné le ralentissement de l'économie. Durant l'année, l'Organisation a utilisé une ressource gouvernementale, incluant un prêt avec un taux d'intérêt de 0%. Il y avait aussi certaine annulation de programmation, ainsi que l'annulation de certains contrats publicitaires.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 août 2021

14. Incertitude liée à la COVID-19 (suite)

Compte tenu de la nature dynamique des circonstances, la durée de la perturbation des activités et les répercussions financières connexes ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable actuellement.